ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Nouveaux règlements sur la faune et la flore

Date de début : 30 juin 2015
Date de fin : 30 juillet 2015
Nunavut **60 s**

À compter du 1er juillet 2015, le gouvernement du Nunavut mettra en application les nouveaux règlements d’application de la *Loi sur la faune et la flore*. Ces règlements ont été élaborés en coopération avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated, et sont conçus pour se conformer pleinement à l’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Ces nouveaux règlements prévoient des modifications importantes au système de gestion de la faune au Nunavut. On compte parmi ces modifications des nouvelles exigences de déclaration pour les entreprises dont les activités sont liées à la faune, des exigences en matière de licence pour les entreprises axées sur l’observation de la faune ou le tournage de films sur la faune, et une hausse des tarifs pour les demandeurs de licence.

Pour de plus amples renseignements au sujet des nouveaux règlements et de la façon dont ils pourraient vous toucher, consultez le site env.gov.nu.ca, ou parlez avec l’agent de conservation de votre localité.

###

Renseignements aux médias :
Tana Silverland
Gestionnaire des communications, de l’éducation et de la sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867 975-7761
tsilverland@gov.nu.ca